

DEC122855DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111560DAJ du 25 janvier 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales ;

Vu le projet de convention de création du groupement d'intérêt scientifique « Global legal studies » entre le CNRS, le Global Legal Studies Network, le Centre Européen de Droit et d'Économie, l'Institut d'Études Avancées sur la Culture Européenne, la Faculté de droit de l'université Jiao Tong de Shangai et le centre de recherche de l'université de Nagoya au Japon,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention de création du groupement d'intérêt scientifique « Global legal studies » entre le CNRS, le Global Legal Studies Network, le Centre Européen de Droit et d'Économie, l'Institut d'Études Avancées sur la Culture Européenne, la Faculté de droit Jiao Tong de Shangai et le centre de recherche de l'université de Nagoya au Japon.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2012

Alain Fuchs